



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

### QUESTION N°3

#### ADMINISTRATION GENERALE – SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCES APRES CONSULTATION

RAPPORTEUR : Monsieur Bertrand PETIT

---

Les marchés d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2022, le Syndicat Mixte Lys Audomarois a conclu une convention avec la société RISK PARTENAIRES, conseil en audit d'assurances, afin de réaliser une mission d'audit des contrats et de conseil sur le programme d'assurance à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aux termes de son diagnostic, RISK PARTENAIRES a préconisé le lancement d'une consultation, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, compte tenu du montant global des primes annuelles, pour les lots suivants :

Lot 1 = Responsabilité Civile	Lot 5 = Dommages aux Biens
Lot 2 = Protection Fonctionnelle	Lot 6 = Dommages aux Biens Centre de tri
Lot 3 = Protection Juridique	Lot 7 = Risques Statutaires du Personnel
Lot 4 = Flotte Automobile	

Notons que RISK PARTENAIRES a mis en garde la Collectivité que « l'environnement économique de l'assurance génère une raréfaction des offres, le marché de l'assurance est peu porteur depuis quelques années, un risque de dégradation du rapport qualité/prix est à craindre ».

De fait, compte tenu du contexte général du marché de l'assurance, le Syndicat peut se trouver confronté à une procédure dont les résultats se révéleront infructueux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 novembre 2022, forte du rapport d'analyse que lui a transmis le cabinet RISK PARTENAIRES.

Forte de l'analyse des offres, la C.A.O. se propose de retenir :

- Pour la Responsabilité Civile = SMACL pour un total de cotisations retenues de 16 831.53 € pour la totalité du marché soit 3 ans
- Pour la Protection Fonctionnelle = SMACL pour un total de cotisations retenues de 1 756.05 € pour la totalité du marché soit 3 ans
- Pour la Protection Juridique = GROUPAMA/2C COURTAGE pour un total de cotisations retenues de 2 712 € pour la totalité du marché soit 3 ans
- Pour la Flotte Automobile = GLISE/PILLIOT pour un total de cotisations retenues de 25 788.63€ pour la totalité du marché soit 3 ans

REÇU EN PRÉFECTURE  
LE 12 DÉCEMBRE 2022

12 DEC. 2022

## COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre deux mille vingt-deux à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte Lys Audomarois, au 177 rue de Théroutanne à Saint-Omer, sous la présidence de Bertrand PETIT, Président.

Date de convocation réglementaire : le 25 novembre 2022.

### **ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Madame BOIDIN Véronique, Déléguée Titulaire,
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, LEFAIT Jean-Paul, MARQUANT Francis, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

### **ETAIENT EXCUSES ET REMPLACES :**

- Madame SEILLIER Christine, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie, Vice-Présidente,
- Madame VASSEUR Françoise, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Madame BAUDEQUIN Odile, Déléguée Suppléante,
- Monsieur ROUSSEL Benoît, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur PETIT Bertrand, Président,
- Monsieur BEE Didier, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard, Vice-Président,
- Monsieur LEROY Christian, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur PRUVOST Matthieu, Délégué Titulaire,
- Monsieur ALLOUCHERY René, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis, Vice-Président,
- Monsieur DECOSTER François, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur BOIDIN Philippe, Délégué Suppléant,
- Monsieur MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean Claude, Délégué Titulaire,

### **ETAIENT EXCUSES :**

- Monsieur DUPONT Franck, Vice-Président,
- Monsieur SABLON Frédéric, Délégué Titulaire,
- Madame LEVRAY Chantal, Déléguée Suppléante,

### **Assistaient également :**

- Madame ROUSSEL Valérie, Directrice
- Madame COLIN Julie, Adjoint Administrative

- Pour les Dommages aux Biens = MMA pour un total de cotisations retenues de 11 175.00€ pour la totalité du marché soit un an.
- Pour les Dommages aux Biens Centre de tri = absence d'offre, assuré par l'exploitant
- Pour les Risques Statutaires du Personnel = CDG du 62 pour un total de cotisations retenues de 69 857.58€ pour la totalité du marché soit un an.

Les membres du Comité Syndical réunis ont autorisé, à l'unanimité, le Président à signer les marchés d'assurances cités dans cette délibération ainsi que tous les actes permettant la mise en œuvre de ces marchés.

Rendu(e) exécutoire  
Le 18.12.2022  
Le Président,



Bertrand PETIT

REQU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER  
12 DEC. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT



BERTRAND PETIT

